

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Unifamiliale isolée	24	●	
	II Unifamiliale jumelée	25		
	III Unifamiliale en rangée	26		
	IV Bifamiliale isolée	27		
	V Bifamiliale jumelée	28		
	VI Bifamiliale en rangée	29		
	VII Habitations multiples	30		
	VIII Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	IX Maisons mobiles	32/142-143	●	
	X Roulotte	33		
	XI Résidences communautaires	34		
	XII Logements intergénérationnels	35	●	
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64	●	1
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/2
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56	●	
	II Sans élevage	57	●	
	III Activités para-agricoles	58	●	
	IV Culture du cannabis	58.1/67.1	●	
	V Culture du cannabis à des fins personnelles	58.2/68.3	●	3
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68	●	
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	79	15 m.
	Arrière	80	9 m.
	Latérale avec ouverture	81	4 m.
	Latérale sans ouverture	82	4 m.
	Latérale sur rue	83	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	84	4 m.
	Hauteur max.	85	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	86	25 %
	Nbre de logements max.	87	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	166	●
	Usage comm., ind., récré.	167	●
	Usage agricole	168	●
	Sur terrain vacant	169	
	Étalage extérieur	170	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	136-137	●
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139-140	
	Chauffage extérieur	141	●
	Poste d'essence	144-155	
	Café terrasse	156	
	Chenil	157-161	●
	Éolienne domestique	162-164	●
	Panneaux solaires	165	●
	Construction souterraine	171	●
	Poulailler d'agrément	182.1-182.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règ #	Date	Règ #
	21-02-2019	2018-05	20-03-2025	2025-07
	15-07-2021	2021-06		
	21-03-2024	2023-08		

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	